

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES CHAVANON COMBRAILLES**

Envoyé en préfecture le 27/02/2026

Reçu en préfecture le 27/02/2026

Publié le



ID : 063-200071215-20260224-2_2026_02_24_12-DE

SEANCE DU 24 FEVRIER 2026

Convocation du 17 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre février à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Chavanon Combrailles et Volcans, se sont réunis à Tralaigues, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président le dix-sept février deux mille vingt-six.

Nombre de membres :	Afférents au Comité : 52	Pour : 39
	En exercice : 52	Contre : 00
	Qui ont pris part à la délibération : 39	Abstention : 00

Etaient présents : Mesdames et Messieurs ACHARD Marie-Claire, BIZET Jean-François, CHAUCOT Gérard, SOUCHAL Pascale, FRUCHART Jean-Luc, CAILLOUX Luc, COSTE Christiane, BARRIER Martine, POUGHEON Jacky, MOUTON Pascal, GAULON Pascal, FAURE Philippe, SENEGAS-ROUVIERE Didier, SOUCHAL Boris, DEMENEIX Elisabeth, IMBAUD Françoise, SABY Frédéric, COLLANGE Claude, SAINT-GERAND Jacques-Philippe, MAY Valérie (suppléante), BLOSSE Monique, SOUCHAL Stéphanie (suppléante), ROUGHEOL Cédric, MONTPEYROUX Nicolas, SOUCHAL Max, AMADON Georges, GARDON Eliane, VIALETTE-GIRAUD Janette, DELAVAL Christian (suppléant), BONY Yannick, BESANCON Gilles, THOMAS Bernard, LECHAPELAIN Jean-Luc et GARCIA Josias.

Absents : Mesdames et Messieurs LEROY Anthony, FRAISSE Cédric, BOIS MAILHOT Mireille, BOUEIX Florence, LOISEAU Catherine, TUREK Jean-Pierre, LONGCHAMBON Vladimir, CARRIAS Charles, CHASSAING Pascal, DONNET Anne-Michèle, LASSALAS Jean-Jacques, DONNAT Nicolas, et MANUBY Audrey.

Ont donné pouvoir : Monsieur LABONNE Jean-Jacques à Monsieur FRUCHART Jean-Luc, Monsieur GIRARD Grégory à Monsieur CAILLOUX Luc, Madame MONGINOU Naima à Madame COSTE Christiane, Monsieur COURTET Grégory à Monsieur SOUCHAL Boris et Madame ONDET Dominique à ROUGHEOL Cédric.

Le Conseil communautaire a choisi pour secrétaire Monsieur POUGHEON Jacky.

2_2026_02_24_12_EHM_VALIDATION_PDMS

Monsieur le Président rappelle que la communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans, en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité, a engagé l'élaboration de son Plan de Mobilité Simplifié (PdMS) au cours de l'année 2025, afin de se doter d'un cadre stratégique structurant pour l'action publique en matière de mobilité.

Il précise que cette élaboration a été conduite en interne, en associant étroitement les élus membres de la commission Mobilité et Aménagement du territoire, ainsi que le comité des partenaires, tout au long de la démarche. Ce travail a permis de construire un document partagé, tenant compte des enjeux territoriaux et des orientations politiques portées par la communauté de communes.

Par délibération en date du 13 novembre 2025, le conseil communautaire a arrêté le projet de Plan de Mobilité Simplifié, afin de le soumettre à la phase de consultation réglementaire.

Monsieur le Président rappelle que, conformément aux dispositions prévues par la Loi d'Orientation des Mobilités, le projet de Plan de Mobilité Simplifié a été soumis à consultation pour une durée de trois mois auprès des partenaires publiques associées, à savoir :

- La Région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Le Département du Puy-de-Dôme ;
- Les services de l'État ;
- Le Comité de massif ;
- Les établissements publics de coopération intercommunale limitrophes, notamment les communautés de communes Dômes Sancy Artense, Combrailles Sioule et Morge, Riom Limagne et Volcans, ainsi que la Métropole clermontoise ;
- Les communes du territoire.

À l'issue de cette phase de consultation, Monsieur le Président précise que l'ensemble des avis, observations et remarques formulés a été recensé et analysé au sein d'un document récapitulatif synthétique,

permettant de disposer d'une vision globale et structurée des contributions délibération.

Les remarques formulées par les personnes publiques associées et les communes ont, lorsqu'elles étaient pertinentes au regard des objectifs du document, été prises en compte et intégrées dans le Plan de Mobilité Simplifié, conduisant à l'élaboration d'une version finale consolidée du document.

La présente délibération a ainsi pour objet d'approuver définitivement le Plan de Mobilité Simplifié, intégrant les retours issus de la phase de consultation, et constituant désormais le cadre de référence de la politique de mobilité de la communauté de communes.

Une fois approuvé définitivement, le Plan de Mobilité Simplifié sera mis en œuvre progressivement, à travers le déploiement de fiches actions opérationnelles, en fonction des priorités définies, des temporalités propres à chaque action et des moyens mobilisables par la collectivité et ses partenaires.

Monsieur le Président propose aux membres du conseil communautaire d'approuver définitivement le Plan de Mobilité Simplifié dans sa version finale.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Entendu l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,

➤ **APPROUVE** définitivement le Plan de Mobilité Simplifié de la communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans, tel qu'annexé à la présente délibération, intégrant les retours de la phase de consultation,

➤ **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

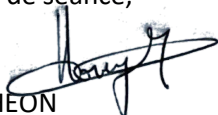
Fait et délibéré le 24 février 2026.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Secrétaire de séance,

Jacky POUGHEON



A PONTAUMUR, le 26 février 2026.

Le Président,

Cédric ROUGHEOL

